

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08 avril 2025 à 20h30

<b>N° des délibérations</b>	<b>Objet des délibérations</b>
001	Vote du compte financier unique 2024
002	Affectation des résultats 2024
003	Vote du budget primitif 2025
005	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Affiché le 11 avril 2025

L'an deux mil vingt cinq, le huit avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Frédéric CORNU, Adjoint au Maire de la commune de Lupiac.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

CORNU Christelle, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, FOURAGNAN Maryse, GRIVAZ Jean-Marie, HUTTON Lisa, LABORDE Simon, LUIS Bernard, MAGNE Patrick

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

THIEUX LOUIT Véronique

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
28 mars 2025

Date d'affichage
28 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :  
FOURAGNAN Maryse

11/04/2025

et publication du

11/04/2025

**VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu le guide du Compte Financier Unique établi par la Direction Générale des collectivités locales et la Direction Générale des finances publiques. Le Conseil Municipal délibère pour la première fois, ce nouveau CFU qui remplace la Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui exprime les résultats de l'exécution du budget.

Il est proposé au Conseil Municipal les comptes arrêtés comme suit :

**Investissement**

Dépenses :	Prévu :	477 535,61
	Réalisé :	188 979,38
	Reste à réaliser :	261 491,00
Recettes :	Prévu :	477 535,61
	Réalisé :	177 357,36
	Reste à réaliser :	156 387,50

**Fonctionnement**

Dépenses :	Prévu :	618 143,98
	Réalisé :	432 768,53
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévu :	618 143,98
	Réalisé :	641 274,48
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-11 622,02
Fonctionnement :	208 505,95
Résultat global :	196 883,93



Le Maire Véronique THIEUX-LOUIT

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.

le(s) secrétaire(s) de séance

L'an deux mil vingt cinq, le huit avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de la commune de Lupiac.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

CORNU Christelle, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, , FILLOS Maxime, FOURAGNAN Maryse, GRIVAZ Jean-Marie, HUTTON Lisa, LABORDE Simon, LUIS Bernard, MAGNE Patrick, THIEUX LOUIT Véronique

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
28 mars 2025

Date d'affichage
28 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **11/04/2025** (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** FOURAGNAN Maryse

<b>11/04/2025</b>
et publication du
<b>11/04/2025</b>

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	<b>137 038,10</b>
	- un excédent reporté de :	<b>71 467,85</b>
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>208 505,95</b>
	- un déficit d'investissement de :	<b>11 622,02</b>
	- un déficit des restes à réaliser de :	<b>105 103,50</b>
	Soit un besoin de financement de :	<b>116 725,52</b>
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	<b>208 505,95</b>
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>116 725,52</b>
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>91 780,43</b>
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	<b>11 622,02</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lupiac

Le Maire, Véronique THIEUX LOUIT

le(s) secrétaire(s) de séance



L'an deux mil vingt cinq, le huit avril à vingt heures et trentes minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de la commune de Lupiac

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

CORNU Christelle, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, FOURAGNAN Maryse, GRIVAZ Jean-Marie, HUTTON Lisa, LABORDE Simon, LUIS Bernard, MAGNE Patrick, THIEUX LOUIT Véronique

**Procuratation(s) :****Etai(en)t absent(s) :****Etai(en)t excusé(s) :**

Date de la convocation
28 mars 2025

Date d'affichage
28 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
FOURAGNAN Maryse

M 04/2025
et publication du
M 04/2025

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les étapes de construction du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2025, équilibré comme suit après reprise des résultats. Le Conseil Municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 173 465,73

Recettes : 278 569,23

**Fonctionnement**

Dépenses : 693 941,15

Recettes : 693 941,15

Pour rappel, total budget :

**Investissement**

Dépenses : 434 956,73 (dont 261 491,00 de RAR)

Recettes : 434 956,73 (dont 156 387,50 de RAR)

**Fonctionnement**

Dépenses : 693 941,15 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 693 941,15 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lupiac

le(s) secrétaire(s) de séance



Le Maire Véronique THIEUX-LOUIT

Séance 2025-02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GERS

Commune de LUPIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération n°005**

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de la commune de Lupiac.

**Étaient présents :** Mmes CORNU Christelle, FOURAGNAN Maryse, HUTTON Lisa, THIEUX LOUIT Véronique, MM, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LABORDE Simon, LUIS Bernard, MAGNE Patrick

**Était absent et excusé :** néant

**Était absent :** néant

**Secrétaire de séance :** FOURAGNAN Maryse

**Date de la convocation :** 28 mars 2025

Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025**

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

**VOIE**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide de maintenir les taux de 2025 comme suit :**

Taxe d'habitation (TH) : 14.17 %

Taxe foncière bâtie (TFB) : 66.85 %

Taxe foncière non bâties (TFPNB) : 116 %

La recette en résultant est inscrite au budget primitif 2025 au chapitre 73.

Fait et délibéré en séance

Le 08 avril 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Véronique THIEUX LOUIT



*[Handwritten signature of Véronique Thieux Louit]*